

Département du MORBIHAN Arrondissement de VANNES Commune de LOCQUELTAS		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026
Nombre de Conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.
Nombre de Conseillers présents	16	
Procuration(s)	3	
Date convocation : 26 juin 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, BARON Hélène, JAN Hervé, ROBILLARD Joana, DONARD Georges, JACOB Claude, NICLAS Marylène, HARNOIS Valérie, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, TASSE Mickaël, POIRIER Régis, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, ARZUR Lorène, MADEC Gwendal.

Absent(s) excusé(s) (pouvoir à) : CABEDOCHÉ Fabrice (GUERNEVÉ Michel), PENVERN Anne-Laure (HARNOIS Valérie), GODEC Sébastien (ROBILLARD Joana).

Secrétaire de séance : POIRIER Régis.

OBJET : TARIFS DE LA MAISON DES JEUNES (ANNEE SCOLAIRE 2026-2027)
(Délibération n°2026.04.49)

EXPOSÉ :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs à la Maison des Jeunes (MdJ) pour l'année scolaire 2026-2027 (du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027).

Préalable - l'inscription annuelle :

5 € pour un jeune domicilié à Locqueltas,

10 € pour un jeune domicilié à l'extérieur de la commune.

Facultatif - les activités payantes :

Le tarif est fixé selon le quotient familial (4 tranches de 0 à > 1200) et selon le niveau de l'activité.

Il existe également un tarif unique pour les jeunes domiciliés à l'extérieur de la commune :

	Tranche 1 0-650€	Tranche 2 651-900€	Tranche 3 901-1200€	Tranche 4 > 1200€	Extérieurs
Niveau 0 (ouverture libre...)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Niveau 1 (activité ½ journée manuelle, sortie...)	2.50 €	3.00 €	3.50 €	4.00 €	5.00 €
Niveau 2 (activité journée manuelle, sortie...)	5.00 €	6.00 €	7.00 €	8.00 €	10.00 €
Niveau 3 (activité avec prestataire...)	8.50 €	10.00 €	11.50 €	13.50 €	16.50 €
Niveau 4 (activité avec transport...)	11.00 €	13.00 €	15.00 €	17.00 €	21.00 €
Niveau 5 (activité journée avec prestataire et transport...)	17.00 €	21.00 €	24.00 €	27.00 €	34.00 €

Selon son coût, une activité est évaluée sur une échelle de 0 à 5, appelée niveau.

Le calcul est le suivant : coût de l'activité + transport (charges de personnel non comprises).

Reste à charge pour les familles : 60%.

Tarif de référence « tranche 2 ».

Concernant les activités exceptionnelles hors cadre tarifaire (concert, parc, etc.), un calcul identique s'applique.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'avis de la commission Jeunesse, proposant le maintien des tarifs.

DECISION :

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **l'unanimité à :**

APPROUVE les tarifs 2026/2027 de la Maison des Jeunes, comme indiqués ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

**Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.